

## Arrêté n° 25-137

### ARRÊTÉ DE COMPOSITION DES CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT DES FORMATIONS

- Vu les articles L.611-2 et suivants, les articles D. 612-1 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article D. 612-1-13,*  
*Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,*  
*Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement,*  
*Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,*  
*Vu la délibération du Conseil d'établissement en date du 13 juillet 2021, portant approbation du cadrage établissement des conseils de perfectionnement des formations,*

*Considérant que les composantes et établissements composantes procèdent à l'évaluation des formations qu'ils dispensent et que pour ce faire ils réunissent, pour chaque formation un conseil de perfectionnement dont la composition est arrêtée par le chef d'établissement,*

### LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ ARRÊTE

#### **Article 1 : Création**

Le conseil de perfectionnement de la Licence & Master EEA, rattaché à la composante « Département GEII de l'Institut des Sciences et Techniques » est créé pour la période du 01/03/2024 - 31/12/2027.

#### **Article 2 : Composition**

Le conseil de perfectionnement est constitué de 19 membres :

##### Représentants pédagogiques

- Sandrine Le Ballois Enseignant-chercheur
- Luc Lechevallier Enseignant-chercheur
- Dejan Vasic Enseignant-chercheur
- Lionel Vido Enseignant-chercheur
- Don Abasse Boukari BIAST
- Alain Tournier PAST

##### Représentants du milieu professionnel

- Aadi Hassan, Alternet
- Baour Lotfi, Alpi
- Canabady Pradipe, Thales Group
- Gitzinger Grégory, HGH infrared Systems
- Nouvelet David, ForseePower
- Richard Stéphane, Safran E&D

- Salembere Abdou, Valéo
- Schumacher Julien, MRB

##### Représentant(s) étudiant(s)

- Branwick Burel M2EEA
- Thierry Feghali M1EEA

##### Représentant(s) administratif(s) ou technique(s)

- Aurélie Silva, CFA Union
- De Oliveira Alves Francisco, CFA Union
- Valérie Lelong DOIP CYU

Le conseil élit en son sein un président.

#### **Article 3 : Quorum**

Pour pouvoir se réunir, le conseil de perfectionnement doit s'assurer de la représentation effective de chaque collège, soit 4 membres minimum.

#### **Article 4 : Publication**

Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Université.

**Article 5 : Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 27 mai 2025

Le président de CY Cergy Paris Université



Laurent Gatineau

Transmis au rectorat le : 06 juin 2025  
Publié le : 06 juin 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.